

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0017241

133573

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5104 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : Radi Mohamed
 Date de naissance : 1954
 Adresse : 55 Abdoukarim Kattali Berrechid
 Tél. : 0654 58 76 02 Total des frais engagés : 467,30 Dhs

MUPRAS
RECEPTION 9

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib
 Médecine Générale
 16, Rue Okba Bnou Nafie
 BERRECHID - Tél. : 33.73.21
 Date de consultation : 11 OCT 2022
 Nom et prénom du malade : Radi Mohamed Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : HTA + aux icter douleurs de poitrine
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : DEROUA Le : 12/10/22
 Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Aïrs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

الدكتور عراقي حسين نجيب

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء

خبير معترف لدى المحاكم

16، زقاق عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف : 05 22 33 73 21

المحمول : 06 62 07 65 56

11 OCT. 2022

63,30

RADI Tokmed

~~1 vitogide 10/25 mg~~

75,00

~~1 gyl le mat~~

~~1 celephr 200 mg 2 gyl~~

23,50

~~1 urbonyl 1c M le soir~~

99,50

~~1 masitone 2 gyl~~

136
2650
11-10-22

T: 261,30

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib
Medecine Générale
16, Rue Okba Bnou Nafie
BERRECHID 33.73.21

صيدلية الروالدين
Pharmacie EL CHELEID AINE
Casablanca
Lesilia de Nouasset - Tél (02) 334.71
C A S A B L A N C A

23,50

Urbanyl 10mg

30 Comprimés
séçables



6 118000 061748

CELEPHI® 200 mg 10 Gélules



6 118000 051619

LOT: 008
PER: SEP 2023
PPV: 75 DH 00

63,30

1U005A 06/24

Tritazide® 10mg/25mg

28 Comprimés



6 118001 081707

Ma
Comprimé

Lot: . 220018
A consommer
avant le: 02/2025
PPC: 99,50 DH